



**Historique :**

- Le secteur bancaire algérien était constitué, outre la Banque centrale, de cinq banques publiques issues de la nationalisation des banques françaises en 1986, d'une banque d'investissement et d'une caisse d'épargne.
- Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et développaient des instruments financiers favorisant la mise en oeuvre des orientations de l'Etat.
- Le financement de l'économie était fondé sur l'épargne budgétaire, la mobilisation de l'épargne domestique ne constituant pas une priorité pour les banques.
- Le secteur privé, quant à lui, n'occupait qu'une part marginale dans le portefeuille des banques.
- A la fin des années 80, l'Etat algérien décide de transformer les banques publiques en sociétés par actions soumises aux règles du code du commerce.
- La loi de 1990 sur la monnaie et le crédit va constituer le fondement de nouveau système financier algérien et annoncer le début d'un profond processus de déréglementation.

**Principales caractéristiques du secteur bancaire et financier Algérien :**

- Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides.
- Les liquidités du secteur bancaire sont évaluées à plus de 14 milliards de dollars et les réserves en devises étrangères à plus de 40 milliards de dollars (source ABEF : Association des banques et de établissements financiers).
- Une densité bancaire importante mais insuffisante 1200 agences : une pour 30 000 habitants. Ces 1200 agences des réseaux bancaires restent dominées par les banques publiques.
- Mise en place d'un dispositif de financement et de refinancement hypothécaire destiné à soutenir le programme quinquennal de construction d'un million de logements.
- Le secteur public représente encore 90% du marché des ressources et des crédits. En effet, les banques publiques restent prépondérantes : elles collectent 94% des ressources et concentrent 93% de l'allocation crédit.
- L'effort de libéralisation du marché bancaire se traduit par :  
 Une liberté à l'investissement (un capital minimum requis de 30 millions de dollars pour une banque et 7 millions pour un établissement financier)  
 Des taux d'intérêt bancaire librement déterminés (les taux actuels s'établissent entre 5,5 et 9% pour le crédit et 1,25 et 3,5 pour les dépôts).  
 Une activité bancaire qui opère dans un contexte de convertibilité courante.
- Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides.

**Fiche récapitulative :**

<b>Nombre d'établissements bancaires</b>	30
<b>Nombre total d'agences</b>	1 200
<b>Caractère des banques</b>	Le secteur public représente 90% du marché des ressources et des crédits.
<b>Organisations interbancaires</b>	ABEF Association des banques et des Etablissements financiers
<b>liquidités du secteur bancaire algérien</b>	14 milliards de dollars
<b>Réserves en devises étrangères</b>	40 milliards de dollars